

Reçu le 11/03/2016

Publié le 19/11/2016

L'emprunt lexical au carrefour des contacts linguistiques : cas de l'intégration de l'emprunt lexical au français en arabe dialectal tunisien

Lexical borrowing at the crossroads of linguistic contacts: the case of the integration of lexical borrowing from French into Tunisian dialectal Arabic

Inès MZOUGHJI*¹

¹EISTI -Cergy, France

Résumé

Cet article porte sur les emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien. Notre problématique principale s'articule autour de la question de l'intégration morphosyntaxique des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien. L'objectif de la présente étude est d'analyser et de décrire les différentes phases d'adaptation morphologique et syntaxique par lesquelles passe l'emprunt lexical en s'intégrant dans la langue d'accueil.

Mots-clés : dialecte, lexique, morphosyntaxique, emprunt, adaptation

Abstract

This article deals with lexical words borrowed from the French language by the Tunisian Arabic dialect. Our main point concerns the integration of lexical items from the French language into the Tunisian Arabic dialect.

The objective of our research is to analyze and describe the morphological and syntactic adaptation of the various phases necessary to the integration of the lexical items borrowed from the French language by integrating the host language.

Keywords: dialect, lexicon, morphosyntax, borrowing, adaptation

Introduction

L'histoire de la Tunisie témoigne d'une pluralité qui s'est toujours exprimée dans la diversité linguistique (Mejri, Mosbah, Sfar, 2009, pp. 35-74). Les différentes civilisations qui ont transité par ce pays ont laissé leurs empreintes dans le patrimoine artisanal, culturel et linguistique tunisien (UNESCO, 2009).

Ces civilisations ont enrichi le dialecte tunisien en emprunts lexicaux d'origines multiples ; parmi ces emprunts, nous avons choisi d'étudier principalement les emprunts au français, car

*Auteur correspondant: imzoughi@mlvm.asso.fr

ce sont les plus importants d'un point de vue quantitatif, et les plus dynamiques et productifs du point de vue du lexique (Baccouche, 1994, p. 64).

Dans le cadre de cet article, nous allons exploiter les résultats du dépouillement d'un corpus écrit en arabe dialectal tunisien (Mzoughi, 2015, pp. 195-220). Ce corpus se compose de trois œuvres littéraires, de genres et de styles différents, écrites entre 1997 et 2013 en arabe dialectal tunisien : *Klemellil* (Jébali, 1997), une pièce de théâtre, *Al amirassaghir* (Balegh, 1997), une traduction du *Petit Prince* (Saint-Exupéry, 1943-2007) en arabe dialectal tunisien, et *Kalb ben kalb* (Ben Brick, 2013), roman satirique.

À travers la description et l'analyse d'un échantillon d'emprunts lexicaux au français (révélé par le dépouillement des trois œuvres), notre problématique aura pour but de mettre en évidence les manifestations morphosyntaxiques les plus constantes qui s'opèrent dans le processus d'intégration de l'emprunt lexical au français en arabe dialectal tunisien.

En examinant des exemples précis d'occurrences d'emprunts au français, nous nous demanderons si ces mots « voyageurs » partagés entre la quête d'intégration dans la langue d'accueil et la fidélité à leur langue d'origine conserveraient dans leur usage des marques de leur système d'origine.

1. Les contacts linguistiques au cœur de la question de l'emprunt

La notion d'emprunt implique forcément un contact des langues, des peuples et des cultures : Quand un groupe d'hommes parlant une langue définie se trouve en relation avec un autre groupe utilisant une langue distincte, il arrive presque toujours que des mots, des éléments grammaticaux, des significations s'introduisent d'un parler dans l'autre. Cette diversité des formes de l'emprunt justifie la définition suivante que je reprends, en la traduisant, à Vittore Pisani : « l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté. » (Deroy, 1956, p. 18)

Le contact des langues est placé au cœur de la question de l'emprunt linguistique. Dans *Dictionnaire de linguistique*, Dubois considère l'emprunt comme le phénomène sociolinguistique le plus important des contacts de langues.

En effet, l'emprunt lexical est un phénomène universel. Il s'agit du moyen d'enrichissement linguistique le plus observable au niveau des langues. De son côté, Marina Yaguello affirme : « à de rares exceptions près (peuples isolés), toutes les langues subissent l'influence d'autres langues en contact avec elles. L'emprunt lexical en est la marque la plus spectaculaire. » (Yaguello, 1988, p. 57)

Comme en témoigne cette citation, à l'exception des peuples isolés, toutes les langues en contact s'influencent. La preuve la plus pertinente de ces influences est sans doute l'emprunt lexical. Cependant, comme les contacts linguistiques se sont produits dans des contextes différents, cela a eu une influence considérable dans l'intégration de l'emprunt. Lorsque des mots ont été introduits dans un contexte colonial, leur intégration dépendra principalement de leur acceptation et de leur représentation par les locuteurs.

En réalité, le mot « emprunt » ne décrit pas vraiment ce phénomène qui n'a d'emprunt que le nom « puisqu'il ne saurait jamais, en la matière, être question de restitution » (Calvet, 1979, p.

87). Une langue n'emprunte jamais les mots à une autre. L'usage du terme « emprunt » pourrait être considéré comme un emploi métaphorique.

Comme l'affirme Henriette Walter :

Pour désigner tous ces mots que les langues du monde apportent à l'une d'entre elles, les linguistes ont un euphémisme plaisant : ils parlent pudiquement « d'emprunts » chaque fois qu'une langue prend des mots à sa voisine, tout en n'ayant pas la moindre intention de les lui rendre un jour (Walter, 1997, p. 10).

La langue n'emprunte donc pas des mots à une autre langue pour les restituer, elle les prend et les intègre à son lexique en les adaptant à ses propres règles phonologiques, morphologiques et syntaxiques. Passés d'une langue à une autre, certains emprunts deviennent difficilement identifiables.

Dans la langue arabe, il y a de façon générale une reconnaissance de l'existence de l'emprunt. On retrouve des termes différents désignant l'emprunt linguistique (Baccouche, 1994, p. 27) :

[taʕrib] « arabisation », pour distinguer les mots qui ont été adaptés au système de l'arabe, [daɣi:l] « intrus », [muʕarrab] « arabisé », ou encore [muħdaθ] au sens de « nouvelle création ».

À l'époque actuelle, nous pouvons dire que le purisme face au phénomène de l'emprunt en arabe s'est plus ou moins défigé grâce à l'évolution linguistique. Cela se constate aisément dans les journaux et les médias arabes qui diffusent un arabe moderne et riche en emprunts.

Parallèlement à l'arabe littéral, il existe des dialectes arabes qui continuent d'évoluer et de s'enrichir en emprunts de toutes sortes et provenant de différentes langues. Cependant, à cause de la situation de diglossie arabe littéral / arabe dialectal (Laroussi, 2002, pp. 129-153), les recherches sur les dialectes et sur les emprunts qu'ils contiennent restent encore assez limitées.

Dans le cadre des études sur l'arabe dialectal au Maghreb, nous pouvons citer trois œuvres phares :

- *Mots turcs et persans conservés dans le parler algérien* (Bencheneb, 1922), portant sur les mots turcs et persans qu'on retrouve dans l'arabe dialectal algérien. L'auteur a dressé des listes intéressantes comprenant 634 emprunts de mots turcs et persans.
- *L'emprunt en arabe moderne* (Baccouche, 1994) présente une étude des emprunts en arabe tunisien. Dans cet ouvrage, l'auteur procède à une recherche des occurrences d'emprunts linguistiques dans les deux registres, littéral et dialectal, de l'arabe tunisien. On y trouve des listes d'emprunts dégagés d'un corpus écrit, accompagnés de critères d'identification clairs, et d'une description phonétique, morphosyntaxique et sémantique.
- *Les questionnaires de l'Atlas linguistique de Tunisie* (Baccouche, Mejri, 2004) ; s'inscrivant dans le cadre de la géographie linguistique, cet ouvrage a pour objectif de fournir une description systématique de l'arabe dialectal tunisien, en se basant sur trois questionnaires : phonologique, morphologique et lexical. Bien que cette œuvre ne concerne pas directement l'emprunt, elle rend compte d'un certain nombre d'occurrences d'emprunts produits dans le parler spontané des Tunisiens, et fournit

des indications intéressantes pour l'étude de l'intégration de l'emprunt. (Mzoughi, 2015, pp. 56-57)

À travers cette recherche, nous espérons contribuer à combler en partie la lacune que l'on constate dans les études portant sur les emprunts en arabe dialectal.

2. Intégration morphosyntaxique des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien

En passant d'une langue à une autre, l'emprunt subit des transformations, principalement sur le plan phonologique/phonétique et morphosyntaxique (Queffélec, 1998, pp. 245-256), ce qui conduit à parler de son degré d'intégration dans la langue emprunteuse.

L'arabe dialectal tunisien reste globalement assez proche de l'arabe littéral au niveau phonétique et phonologique, mais présente néanmoins des différences sur le plan lexical et morphosyntaxique. Les systèmes du français et de l'arabe étant très différents, en intégrant l'arabe dialectal tunisien, l'emprunt lexical au français subira des adaptations morphosyntaxiques en plus des adaptations phonologiques. Ces adaptations se manifestent par l'adjonction d'affixes de l'arabe dialectal tunisien au radical français (Mzoughi, 2015, pp. 278-282).

En intégrant la langue d'accueil, l'emprunt ne conservera en général que son radical. L'affixation est un élément considérable dans la composition des mots dérivés, elle aura une signification conséquente au niveau de leur intégration morphosyntaxique. Nous nous intéresserons aux manifestations les plus pertinentes et les plus productives de cette intégration.

2.1. Intégration du genre et du nombre

2.1.1. Intégration du féminin tunisien

En arabe dialectal tunisien, le féminin est généralement marqué à la fin du mot par le son [a] (Caubet, Simeone-Senelle, Vanhove, 1989, pp. 39-66) qui sert à différencier le masculin du féminin. Ainsi, on dira [kɛlb] pour « chien » et [kɛlba] pour « chienne ».

Les emprunts lexicaux au français ne conserveront pas la marque du genre du français en intégrant le dialecte tunisien, ils intégreront celle de la langue d'accueil. Les emprunts lexicaux au français seront donc marqués par l'adjonction du suffixe [a] à la fin du mot pour marquer le genre féminin. Quant au genre masculin, il n'est pas marqué en arabe dialectal tunisien ; en l'absence de cette voyelle finale au singulier, le mot est considéré par défaut comme masculin dans la majorité des cas².

Exemples

« البانكة » / [lba:nka] « la banque » (Balegh, 1997, p. 65) et (Ben Brick, 2013, p. 139)

« بلاكا » / [blaka] « plaque » (Jébali, 1997, p. 74)

« كمبونة » / [kɛmju:na] « camionnette » (Jébali, 1997, p. 104)

²Certains cas de noms féminins n'obéissent pas à cette règle et ne porteront pas cette marque du féminin. C'est le cas du mot [tma:tem] « tomate » qui est un nom féminin, mais qui n'est pas marqué. Dans ce cas, c'est la pratique de la langue et le lexique qui déterminent le genre.

« نَدالرو » / [erru:nda] « la ronde » (Ben Brick, 2013, p. 21)

« فزه لة » / [telfza] « télévision » (Jébali, 1997, p. 67) et (Ben Brick, 2013, p. 77)

Bien que cette règle s'applique à la plupart des emprunts au français, on retrouvera certaines exceptions lorsque l'emprunt lexical est un xénisme, comme c'est le cas dans les emprunts tels que : [kra:fa:t] « cravate » (Ben Brick, 2013, p. 113), [biskle:t] « bicyclette » (Ben Brick, 2013, p. 38) et [mu:bi:le:t] « mobylette » (Ben Brick, 2013, p. 172) qui ont gardé la marque du genre de la langue d'origine.

De même que le nom, l'adjectif intégrera lui aussi cette marque de féminin à l'exemple de l'emprunt : [mgeri:sa] « graissée » (Ben Brick, 2013, p. 11).

2.1.2. Intégration du pluriel tunisien

Souvent, c'est la pratique de la langue et le recours au lexique qui servent de références pour le pluriel en arabe dialectal tunisien. « Néanmoins, nous pouvons distinguer certaines formes de pluriel assez constantes et fréquentes » (Mzoughi, 2015, p. 129) qui s'obtiennent par le simple ajout du suffixe [ɛ:t] ou [a:t] à la forme du singulier, de sorte que le radical du mot au singulier ne se trouve pas réellement affecté. Contrairement à l'arabe littéral, cette forme de pluriel externe s'applique autant pour le féminin que pour le masculin.

En intégrant l'arabe dialectal tunisien, les emprunts au français vont adopter le plus souvent cette marque de pluriel externe, à l'exemple des emprunts : [ɛlfa:tu:ra:t] « les factures » (Ben Brick, 2013, p. 77), un nom féminin pluriel et [erru:su:ra:t] « les ressorts », un nom masculin pluriel (Ben Brick, 2013, p. 165), ou encore [ɛlbi:ru:wɛ:t] « les bureaux » (Jébali, 1997, p. 97), un nom masculin pluriel et [ʔu:ti:stɛ:t] « des hôtes » (Jébali, 1997, p. 101).

D'autres emprunts vont intégrer une forme différente de pluriel tunisien, et celle qui contient le plus de variétés. Il s'agit d'un pluriel avec une modification à la fois interne (infixe) et externe (suffixe) du mot. Dans le passage du singulier au pluriel, on observe la chute de la première voyelle courte et un allongement par une voyelle longue en [a:] ou encore en [ɛ:] (Mzoughi, 2015, pp. 136-137). Cet allongement vocalique va entraîner la fermeture de la dernière syllabe du mot.

Exemples

[bla:ka] « une plaque » → « البلايك » / [ɛlbla:jik] « les plaques » (Jébali, 1997, p. 96)

[telfza] « télévision » → « تلافزال » / [ettlɛ:fiz] « les télévisions » (Ben Brick, 2013, p. 18)

2.1.3. Intégration du duel

En arabe dialectal tunisien, le duel marque surtout les noms utilisés pour des mesures, des quantités et des durées, ainsi que pour désigner certains termes allant généralement par paires.

Cette forme spécifique à l'arabe littéral et dialectal sera elle aussi intégrée par emprunts au français (Mzoughi, 2015, pp. 283-284). Le duel simple sera marqué en arabe dialectal tunisien par un suffixe en [i:n] pour les noms masculins et en [ti:n] pour les noms féminins.

Exemples

[bana:na] « une banane » → [bana:nti:n]

[mɛlju:n] « un million » → [mɛljuni:n]

Quant au duel composé, il sera formé de l'adjectif numéral [zu:z] signifiant « deux » suivi du pluriel de l'emprunt.

Exemples

[gattu] « un gâteau » → [zu:zgattuwɛ:t] « deux gâteaux »

[pi:la] « une pile » → [zu:zpi:lɛ:t] « deux piles »

2.2. Intégration syntaxique et changement de genre et de nombre

Dans leur passage en arabe dialectal tunisien, les emprunts au français ne conserveront pas toujours la même marque de genre et de nombre que dans la langue d'origine. En effet, en intégrant la syntaxe de l'arabe dialectal tunisien, certains emprunts vont changer de genre. C'est-à-dire que certains emprunts qui sont des noms masculins dans la langue d'origine deviendront des noms féminins en arabe dialectal tunisien, à l'exemple de l'emprunt « foulard » qui a donné un féminin [fula:ra] (Balegh, 1997, p. 65) en arabe dialectal tunisien, et « cartable » qui a donné un féminin [karta:bla] (Ben Brick, 2013, p. 42).

De même, d'autres noms féminins en français deviendront des noms masculins en passant dans la langue d'accueil, c'est le cas de l'emprunt « cigarette » qui a donné un nom masculin [siga:ru:] (Ben Brick, 2013, p. 11) en arabe dialectal tunisien.

On constate le même phénomène qui se produit aussi au niveau du nombre, certains noms pluriels français en passant dans la langue d'accueil donneront lieu à des noms singuliers, et réciproquement. Ainsi, le mot « espadrilles », un nom pluriel en français a donné en arabe dialectal tunisien [sbɛ:dri:] (Ben Brick, 2013, p. 80) qui est un nom singulier dont le pluriel est [sbɛ:dri:jɛ:t]. De même, le mot « maths » qui est un nom féminin pluriel en français a engendré un nom singulier en arabe dialectal tunisien [ma:tʰ] (Ben Brick, 2013, p. 68).

2.3. Dérivation et néologisme

On constate, au-delà du phénomène de l'emprunt, la création de mots nouveaux à partir des emprunts au français intégrés à la langue d'accueil. Grâce à l'affixation, des mots dérivés sont créés fréquemment en arabe dialectal tunisien, ce qui va favoriser une morphologie nouvelle du mot, souvent accompagnée d'une extension du sens, ou d'un changement sémantique.

2.3.1. Formation de verbes par dérivation

En arabe dialectal tunisien, de nombreux verbes se sont formés par dérivation à partir du lexème nominal français. C'est le cas des emprunts tels que « crédit » dont dérive le verbe [kerdɛ] (Ben Brick, 2013, p. 23), signifiant faire un crédit, l'emprunt « grève » qui a permis la création du verbe [gɛrrif] (Ben Brick, 2013, p. 31), signifiant faire grève, ou encore l'emprunt « sauvage » dont découle le verbe [tsu:fiʒ] (Ben Brick, 2013, p. 140) qui veut dire devenir sauvage. On remarquera par ailleurs que ces néologismes verbaux n'ont pas leurs équivalents exacts en français.

2.3.2. Des adjectifs formés sur le lexème nominal français

L'adjectif en arabe littéral, ainsi qu'en arabe dialectal, se forme à partir du nom. Certains adjectifs attestés dans le dialecte tunisien ont été formés sur ce modèle à partir d'emprunts nominaux français.

Exemples

- Graisse : nom français, a donné [mgeri:sɛ] (Ben Brick, 2013, p. 11) qui veut dire « graissée », participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien.
- Cirage : nom français, a donné [ms'iriz] (Ben Brick, 2013, p. 26), un participe à valeur d'adjectif en arabe tunisien, signifiant « ciré ».

Nous pouvons rajouter à ces deux exemples un emprunt d'actualité, en rapport avec les nouvelles technologies et l'informatique plus précisément. Il s'agit de l'emprunt [mverjiss] qui est un dérivé du mot « virus », et qui signifie *avoir été contaminé par un virus informatique*. Cet emprunt a conquis l'ensemble des dialectes maghrébins ces dernières années.

Bien que nous nous soyons appuyés dans le cadre de cette étude sur un corpus essentiellement écrit, il est néanmoins nécessaire de préciser que ces manifestations morphosyntaxiques se vérifient aussi aisément à l'oral, dans les médias et dans le parler spontané des Tunisiens. Comme le prouve le questionnaire morphosyntaxique mené dans le cadre des questionnaires de *L'atlas linguistique de Tunisie* (Baccouche & Mejri, 2004, p. 47), des emprunts comme :

[karta:bla], [sa:k], [ra:dju] et [telfzɛ] sont employés par des locuteurs d'âge, de sexe et de niveau culturel et social différents.

De même, les entretiens menés dans le cadre de l'étude de *L'intégration des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien* (Mzoughi, 2015, pp. 220-261) démontrent que la fréquence de production spontanée d'emprunts par minute à l'oral chez une locutrice illettrée et qui n'a jamais appris le français est la même que chez les locuteurs francophones interviewés du même âge. Cette locutrice a produit spontanément à l'oral les emprunts : [magazɛ] « magasin », [teksijɛ:t] « des taxis », [trɛ] « train », [telifu:n] « téléphone », [marʃi] « le marché », [ga:z] « gazinière », [telfzɛ] « télévision », [fu:la:ra], « foulard », [ɛt't'ablijɛ] « le tablier », [mu:nikijr] « manucure », [lime:f] « les mèches ». Nous voyons là une belle illustration du phénomène d'intégration des emprunts au français en arabe dialectal tunisien à la fois sur le plan phonologique et sur le plan morphosyntaxique.

Pour conclure, nous souhaitons d'abord préciser que la liste d'emprunts que nous présentons dans cette étude n'est pas exhaustive, de même que nous n'épuisons pas le sujet à travers nos analyses. Notre ambition dans le cadre de cet article est de faire apparaître, à travers un corpus précis, les éléments qui nous semblent être les plus constants, les plus fréquents et les plus pertinents dans l'intégration morphosyntaxique de l'emprunt.

En nous appuyant sur des exemples précis d'emprunts lexicaux au français, nous avons pu démontrer l'importance du phénomène d'affixation dans le mécanisme d'intégration

morphologique et syntaxique des emprunts, conduisant quelquefois à la formation de néologismes.

Conclusion

Nous constatons, au terme de cette recherche, que malgré la différence considérable de l'organisation syntaxique de deux systèmes linguistiques, des mots français ont réussi à intégrer le dialecte tunisien, au point de devenir indissociables du reste du lexique.

Bien que nous observions dans la majorité des emprunts cités une certaine fidélité à la langue source qui se traduit par la conservation du radical du mot emprunté, les modifications morphosyntaxiques constatées prouvent néanmoins que la quête d'intégration demeure plus grande et bien plus importante.

En intégrant la langue d'accueil, l'emprunt lexical intègre non seulement un système linguistique différent, mais aussi la culture et la psychologie de ses locuteurs. Une fois installé dans la langue d'accueil, l'emprunt lexical est comme « naturalisé », il se détache de son origine pour représenter une identité et une réalité nouvelles. Aujourd'hui, les locuteurs tunisiens, sans distinction de niveau social, d'âge, ni d'instruction, emploient spontanément et inconsciemment des emprunts au français dans leur communication quotidienne.

Bibliographie

- BACCOUCHE T, 1994, *L'emprunt en arabe moderne*, Tunis, Beit El Hikma.
- BACCOUCHE T, MEJRI S, 2004, *Les questionnaires de l'Atlas Linguistique de Tunisie*, Sud Éditions & Maisonneuve & Larose.
- BALEGH S, 1997, *Al amirassaghir*, Tunis, La maison nationale du livre.
- BEN BRICK T, 2013, *Kalb bin kalb*, Tunis, SOTEP A GRAPHIC.
- BENCHENEB M, 1922, *Les mots turcs et persans conservés dans le parler algérien*, Alger : thèse complémentaire.
- CALVET L-J, 1979, *Langue, corps, société*, Paris, Payot.
- CAUBET D, SIMEONE-SENELLEM-C, VANHOVE M, 1989, « Genre et accord dans quelques dialectes arabes », *Genre et langage* (Actes du colloque tenu à Paris X-Nanterre les 14- 15-16 décembre 1988), Linx, n° 21, pp. 39-66.
- DEROY L, 1956, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres.
- JEBALI T, 1997, *Klemellil*, Tunis, Dar al janoub li al nachr.
- MEJRI S, MOSBAH S, SFAR I, 2009, « Plurilinguisme et diglossie en Tunisie » [en ligne], *Synergies Tunisie*, n° 1, pp. 53-74. Disponible sur <<https://gerflint.fr/Base/Tunisie1/salah1.pdf>>
- MZOUGH I, 2015, *Intégration des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien*, thèse de doctorat, Université de Cergy-Pontoise.

QUEFFELEC A, 1998, « Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique » [en ligne], *Le français en Afrique*, n° 12, pp. 245-256. Disponible sur <<http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/12/Queffelec.htm>>

SAINT-EXUPERY A, 2007[1943], *Le Petit Prince*, Paris, Gallimard.

UNESCO, 2009, *Diversité culturelle et dialogue interculturel en Tunisie*, Rabat, CLT.

WALTER H1, 1997, *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont.

YAGUELLO, M, 1988, *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, Seuil.